

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2		Numéro
RÉOUVERTURE DES SALONS RÉSERVÉS AUX FAMILLES		REC-CISSS-084-PCI
Date d'entrée en vigueur	2022-03-22	
Date de révision		

Lieu d'application

Toutes les installations du CISSS des Laurentides.

Clientèles visées

Toutes les familles d'utilisateurs **non** suspectés/exposés/confirmés à la COVID-19 (« usager froid »).

Directives

Les salons et aires dédiés aux familles de nos différentes installations (ex. : en soins palliatifs) pourront rouvrir sous certaines conditions :

- a) Aucun usager en précautions additionnelles ne pourra y accéder.
- b) Une seule famille à la fois est autorisée dans la pièce.
 - ▶ Afficher un avis à cet effet.
- c) Chaque utilisateur devra procéder à l'hygiène des mains avant d'accéder à la pièce, et désinfecter l'équipement ayant servi avant et après utilisation.
 - ▶ Mettre des lingettes désinfectantes, des gants et des affiches prônant la désinfection et le port des gants pour manipuler les lingettes à proximité.
- d) Le port du masque médical doit être respecté en tout temps.
 - ▶ Afficher un avis à cet effet.
- e) Il n'est pas permis aux visiteurs de s'alimenter dans le salon famille. Ils doivent se rendre à la cafétéria lorsqu'il y en a une.
- f) Une désinfection des surfaces fréquemment touchées ou utilisées devra être effectuée au moins une fois par jour.